

Sainte-Geneviève, le 29 septembre 2017

Monsieur CHATIN

12, rue du Bel Air
60730 SAINTE GENEVIEVE

Objet : Accès au restaurant scolaire

Monsieur,

Il a été constaté que vous avez pénétré le 28 septembre courant dans la salle polyvalente pendant le service de restauration scolaire au moment où les enfants déjeunaient.

Je vous informe que l'accès aux bâtiments publics accueillant des enfants est strictement interdit aux personnes étrangères aux services municipaux sauf autorisation spécifique qu'il m'appartient de délivrer.

Ainsi, de la même façon qu'il vous est strictement interdit de pénétrer dans les locaux scolaires pendant les heures de présence des élèves, je vous défends de rentrer dans les locaux accueillant les enfants, dont fait partie la salle polyvalente pendant la pause méridienne.

La Gendarmerie m'a d'ailleurs informée que l'état d'urgence en vigueur en raison des risques d'attentats, fait l'objet de mesures de sécurité renforcées que je suis également en charge d'appliquer.

Je compte sur votre compréhension de ces consignes élémentaires de sécurité et sur leur respect. A défaut, j'userai de mes pouvoirs de police afin de faire respecter cette règle.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire Adjoint



Daniel VEREECKE

Le Maire



Jacqueline VANBERSEL

